

Affichage du compte-rendu le 13 mars 2018 retiré de l'affichage le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2018

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 27 FEVRIER 2018

Présents : M.M. Gérard GREFFE, Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, adjoints Mmes et Ms. Sophie OPREE, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Nolwenn BEROUJON, Sébastien FOL, Magali GODARD, Antoine BEAU

Absent : David BURLE,

Secrétaire de séance : Marie-Hélène TOURNIER

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Monsieur et Madame Karim et Cécile MALEK au profit de M.GUYOT d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, cadastrée section ZE n°50 lieudit «5B, rue du Bouchot » pour 2a32ca, n°73 pour 5a15ca, lieudit « 7, rue du Bouchot » moyennant le prix de deux cent vingt cinq mille euros (225 000,00€).

3./ RESULTATS 2017 : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS :

Compte de gestion 2017

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2017;

Compte administratif 2017 :

Le Maire sort de séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le premier adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Recettes

Prévu 185 413,00 €

Réalisé 78 495,05 €

Dépenses Prévu 185 413,00 €
Réalisé 59 685,73€
Solde : + 18 809,32€

FONCTIONNEMENT :

Recettes Prévu 551 149,00€
Réalisé 436 143,05€

Dépenses Prévu 450,550,00€
Réalisé 339 580,88€
Solde : + 96 562,17€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement + 62 089,04 €
Fonctionnement 209 984,98 €
Résultat global + **271 984,02 €**

RESULTATS CUMULES 2017

	RESULTATS 2016	Affectation	RESULTATS 2017	RESULTAT CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	43 279,72 €		18 809,32	62 089,04
FONCTIONNEMENT	113 332,81 €		96 562,17	209 894,98
TOTAL	156 612,53 €		115 371,09	271 984,02

RESTES A REALISER

Dépenses et recettes de l'année 2017 non liquidées au 31,12,2017

DEPENSES	RECETTES
RAR 113 189,40 €	RAR 25 827,30

Par compensation déficit de 87 362,10€ somme qu'il va falloir prendre sur l'excédent d'investissement à concurrence de 62 089,40€ et de 25 273,06€ en fonctionnement

Le Maire revient en séance et reprend la présidence.

Affectation des résultats 2017/

Après avoir constaté les résultats suivants :
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) **Excédent de 62 089,04€** RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT au 31/12/2017 **Excédent de 209 894,98€**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 25 273,06€ à l'article 1068 du BP 2018
- de reporter les 62 089,04€ en investissement à l'article 001 du BP 2018

- Le solde du fonctionnement soit 184 621,92 (209 894,98- 25273,06) est reporté en section de fonctionnement à l'article 002 du BP 2018.

4./ RECOURS CONSORTS NICOLET/PLU COMMUNAL :

Le maire rappelle le contexte du recours contre le PLU par les consorts NICOLET. Après avoir consulté à plusieurs reprises notre avocat, les services de l'État par la Direction Départemental des Territoires, il s'avère que l'erreur de classement peut s'analyser en une erreur matérielle vu la cartographie du zonage et son incohérence ; il ne s'agit que de déplacer très légèrement les limites de la zone UB pour inclure la parcelle 58 dans cette zone.

Aussi, le conseil municipal reconnaît l'erreur matérielle et conforte le maire dans son initiative de réaliser une modification simplifiée du PLU pour erreur matérielle.

5./ CHOIX DU BUREAU D ETUDES pour le lotissement « le gravin » :

Suite à la précédente séance du conseil municipal et eu égard de la réglementation sur les marchés publics, quatre bureaux d'études ont été sollicités pour le projet de lotissement. 3 ont répondu à notre consultation pour le même cahier des charges, BAFU, bureaux d'études géomètre de Dijon, BONNET-MARCHAL, géomètre expert à Beaune, le cabinet LIOGER, BERTHET, CAULFUTY implantés à Chalon sur Saône, Chagny, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin, et un qui n'a pas donné suite (ELABOR notre prestataire pour les cimetières qui fait également de la maîtrise d'œuvre) .

- BAFU de Dijon (qui a déjà travaillé avec la société AGES ET VIE » prestataire pour notre future maison pour personnes âgées) pour un montant de 18400,00€ HT auxquels s'ajoute la maîtrise d'œuvre des travaux pour 5% du montant HT des travaux.(option plan de vente par lots : 250€ par lot)

- BONNET MARCHAL, de Beaune, pour un forfait de 24000,00€ HT (hors dossier loi sur l'eau qu'il ne pratique pas) et 8% du montant HT des travaux pour la maîtrise d'œuvre.

- BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY pour un montant de 16500,00€ HT et 10 000,00€ HT de maîtrise d'œuvre.(en option plan de vente des lots pour 100€ par lot et cahier des charges des futurs acquéreurs pour 1400€)

Les conseillers municipaux étudient la plaquette remise par le cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY, très détaillée, avec une équipe diversifiée et importante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- choisit le cabinet BERTHET, LIOGIER et CAULFUTY pour un montant total HT 26 500,00, soit 31 800,00€ TTC.

- donne pouvoir au maire pour signer tous devis, conventions y relatifs.

6/ INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

* le maire fait le point des travaux de voirie : rue des Viaux, réalisés par le conseil départemental. Les travaux seront vraisemblablement terminés cette fin de semaine. ; route de Vignoles à Varennes : les travaux commenceront le 09 mars prochain.

* Il est fait ensuite le point des différentes réfections des chemins piétons réalisés tant à Ruffey qu'à Varennes ; les différents devis sollicités auprès de l'entreprise Sylvain CRETIN sont également étudiés (réfection du chemin des Ormets en partie, entrée de Varennes, vers la salle de sport...).

Concernant la voirie, Monsieur Antoine BEAU souhaiterait que la signalisation interdisant le passage des camions de 19 tonnes et plus, route de Combertault, à Travoisy soit revu, le panneau étant mal placé .

Madame Magali GODARD insiste sur l'état du chemin du Malaquin qui s'aggrave et comporte des trous de plus en plus importants. Le Maire rappelle que ce chemin étant interdit à la circulation sauf riverains et engins agricoles serait peu cohérent d'en effectuer la réfection totale. Cependant les différents trous seront bouchés dès que les conditions météorologiques le permettront.

* Le maire revient également sur le changement des crosses des 192 points lumineux de la commune remplacés par des leds et qui permettraient une économie de 40%. Cette opération subventionnée par le SICECO s'effectuera par tranches, aussi une somme sera portée au BP 2018 ;

*une nouvelle journée « nettoions la nature », et une participation au concours sur la sécurité routière « Christian MYON » seront à nouveaux organisés cette année , par le CME.

* Les bénévoles de la bibliothèque, dans un courrier adressé à la municipalité, se déclarent très satisfaits de leur nouveaux locaux et outre, le bilan financier, annoncent, la participation à deux événements « Chut » et « coup de contes ».

* Monsieur Gaston LALLART a sollicité de la mairie la location d'une petite partie de l'espace vert situé derrière la mairie, pour lui permettre de faire son potager. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité, une convention d'occupation précaire lui sera faite.

* Madame Sophie OPREE fait ensuite le compte-rendu de la réunion « la graine et le potager » à laquelle elle a assisté ; une mésentente et une forte tension anime l'équipe, certains membres du bureau ont donné leur démission . Madame Sophie OPREE devient responsable de la commission biodiversité.

* Le Pays beunois a donné une réunion sur l'ambrosie, réunion à laquelle M.Cyril VACHON, 2ème adjoint a assisté ; des dépliants sur cette plante, invasive et fortement allergisante sont à disposition en mairie,. Un article paraîtra prochainement sur le Rufféen.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 3 AVRIL à 20 heures.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.